

ENTRETIENS JACQUES CARTIER

Investissement

Les grandes caisses de retraite sont devenues citoyennes

«L'investissement socialement responsable participe à la constitution d'un nouveau pacte social de la finance»

L'investissement socialement responsable a pris un essor considérable grâce à l'intérêt des gestionnaires institutionnels, parmi lesquels on compte de nombreuses caisses de retraite publiques. Coup d'œil sur l'influence qu'ils ont sur les marchés de l'investissement socialement responsable au Canada et en France.

MARIE LAMBERT-CHAN

D e 2004 à 2006, les actifs investis de façon socialement responsable au Canada sont passés d'une somme estimée à 65,46 milliards de dollars à 503,61 milliards de dollars. Cette augmentation exponentielle s'explique par l'adhésion massive des investisseurs institutionnels, en particulier des caisses de retraite publiques, aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR), une pratique qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans la sélection de titres et la gestion des investissements. Ces grandes caisses de retraite possédaient plus de 433 milliards de dollars d'actifs socialement responsables en 2006, contre quelque 25 milliards de dollars en 2004.

Marie-France Turcotte, chercheuse principale à la chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal, croit que ce phénomène marque la troisième phase de l'ISR. «L'entrée des caisses de retraite change la donne. On entre dans un tout autre ordre de grandeur», déclare-t-elle.

En effet, de l'aveu même de l'Association pour l'investissement responsable, il y avait «très peu d'activité» auparavant. «Au départ, il y a de cela plusieurs décennies aux États-Unis, l'ISR était le

fait de groupes religieux qui demandaient aux gestionnaires de fonds de leur tailler des placements sur mesure, où les entreprises ayant des activités liées à l'alcool et la pornographie seraient exclues», relate Mme Turcotte. Ces requêtes ont ouvert la porte à la deuxième phase qui s'opère à partir des années 1960. Les investisseurs particuliers se préoccupaient alors des droits de la personne, de la protection de l'environnement et de l'industrie de l'armement.

L'intérêt des investisseurs institutionnels est né dans la foulée de la déclaration des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies, annoncée au printemps 2006. Elle est aujourd'hui appliquée de façon volontaire par 150 fonds de pension, réassureurs et gestionnaires de capitaux en provenance de plus de 20 pays et gérant des actifs évalués à 6000 milliards de dollars américains. On y retrouve entre autres la Caisse des dépôts et consignations de France, le BT Pension Scheme de Grande-Bretagne, le Norwegian Government Pension Fund et le fonds des employés du secteur public de la Californie. Les signataires canadiens sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, la British Columbia Investment Management Corporation et le Comité syndical national de retraite Bâtirentre.



Les investisseurs institutionnels s'attaquent actuellement aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne l'investissement immobilier.

Une impulsion extraordinaire

Selon l'Association pour l'investissement responsable, la déclaration de l'ONU a eu pour effet d'augmenter la reconnaissance de l'analyse extrafinancière, c'est-à-dire l'évaluation des engagements, des politiques mises en œuvre et des performances des entreprises en fonction de critères ESG. Cela a également suscité une meilleure collaboration entre les investisseurs sur les questions sociales et environnementales, et donné un coup de pouce au vote par procuration et au dialogue direct entre les actionnaires et les sociétés inscrites en Bourse.

«Cela donne une impulsion extraordinaire à l'activisme actionnarial [disposer de son droit de vote lors des assemblées d'actionnaires ou

déposer des projets de résolution sur des sujets ESG] pour faire valoir des revendications, ce qui était autrefois réalisé par des groupes de pression», commente Marie-France Turcotte. *J'ai l'impression que cela va avancer des causes.*

Les investisseurs institutionnels s'attaquent actuellement aux changements climatiques. Le programme de recherche des Principes pour l'investissement responsable a donné naissance au groupe de travail sur l'investissement immobilier responsable de l'Initiative Finance du Programme des Nations unies pour l'environnement. Des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs en font partie. Leur mission: encourager l'intégration des critères de durabilité dans les pratiques d'investissement financier

dans l'immobilier, c'est-à-dire chercher à limiter significativement les émissions de CO₂, améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'eau.

Le marché français de l'ISR

L'ISR en France est encore jeune de l'avis de Frédérique Déjean, maître de conférences à l'Institut d'administration des entreprises de l'Université de Toulouse 1. «Mais avec le récent développement du marché institutionnel, nous nous retrouverons bientôt avec une configuration proche de celle du marché canadien», affirme-t-elle.

La spécialiste insiste par ailleurs sur le rôle non négligeable des syndicats dans ce dispositif, en particulier le Comité intersyndical de l'épargne salariale. Celui-ci a créé un «label» à ses initiales, le CIES, qui permet de contrôler et sécuriser l'utilisation de l'argent des salariés géré par des organismes spécialisés et socialement responsables. Les produits proposés par des banques, des assureurs et des groupes de protection sociale portent ainsi la marque CIES. Du coup, ce label constitue pour les salariés une incitation à choisir ces produits, un intérêt pour les négociateurs syndicaux à faire affaire avec ces sociétés de gestion particulières, ainsi qu'un tremplin pour l'ISR.

«Je crois que les syndicats peuvent être vus comme des entrepreneurs institutionnels puisqu'ils ont réussi à imposer un certain nombre de critères ESG et de pratiques sur le marché, notamment le recrutement d'analystes extrafinanciers au sein des sociétés de gestion», remarque Mme Déjean.

Cela lui laisse dire que «l'ISR participe à la constitution d'un nouveau pacte social de la finance».

Collaboratrice du Devoir

Logement social

La France découvre les coopératives

Partout, le défi est d'assurer la pérennité des stocks existants, sans négliger la construction de nouvelles unités



Une coopérative d'habitation à Montréal

C'est étonnant de constater qu'environ aujourd'hui, quelque chose peut-être une évidence d'un côté de l'Atlantique et un phénomène inconnu et curieux de l'autre. C'est pourtant ce que les participants au colloque dédié à l'avenir du logement social ont découvert. Quelle était la curiosité québécoise aux yeux des Français? La coopérative d'habitation.

MARTINE LETARTE

L a France, avec ses quatre millions d'habitants à loyer modique (HLM), est la championne du logement social. À côté, le Québec, avec ses quelques dizaines de milliers d'unités, paraît bien novice en la matière. Pourtant, les Français étaient tout ouïe devant les Québécois qui parlaient de coopérative d'habitation. En France, le concept n'existe tout simplement pas. Les logements sociaux sont tous gérés par l'État. Les commentaires et interrogations fusaien de toute part.

«Mais c'est quand même incroyable que des locataires acceptent de faire le bénévolat! En France, ça aurait pu être possible il y a 50 ans, mais aujourd'hui, alors que l'individualisme règne, c'est très difficile à imaginer», s'est exclamée une participante française.

Somme toute, il semble que l'idée mérite d'être étudiée. «Intégrer les locataires au processus de gestion d'un immeuble est quelque chose de très intéressant. Mais pourra-t-on y arriver? Chose certaine, la coopérative d'habitation suscite de l'intérêt», indique Fathia Belmessous, chargée de recherche au Laboratoire RIVES/ENTPE à Lyon.

La crise de l'offre

Si le colloque a attiré autant de participants (environ 200 inscriptions ont été enregistrées), c'est qu'en France comme au Québec, le logement social est en crise depuis longtemps. L'offre est nettement insuffisante par rapport aux besoins de la population et les

échanges sont les bienvenus de part et d'autre pour arriver à trouver des pistes de solutions.

«En France, par exemple, le gouvernement construit beaucoup d'HLM. En moyenne, 100 000 nouvelles unités par année sont complétées. C'est une somme considérable mais le problème, c'est que presque autant d'unités sont démolies parce qu'elles sont devenues inhabitables. Finalement, il n'y a pas vraiment de nouveaux logements sociaux disponibles, alors les listes d'attente stagnent», remarque Daniel Gill, professeur d'urbanisme à l'Université de Montréal.

Ce problème vécu en France n'est pas sans intérêt pour les différents ordres de gouvernement de la province. «Nous aussi, nous arrivons à un moment critique où plusieurs grands projets d'HLM, comme les Habitations Jeanne-Mance à Montréal, arrivent à la fin de leur entente de financement avec le gouvernement. S'ils veulent éviter d'arriver au même résultat que la France, les gouvernements devront vraisemblablement signer de nouvelles ententes qui assurent la pérennité des stocks existants, mais sans négliger la construction de nouvelles unités», avance M. Gill.

Des locataires qui veulent rester!

En France, contrairement au Québec, ce ne sont pas que les

gens très pauvres qui ont accès aux HLM. «On retrouve toutes sortes de personnes dans ces logements. En fait, entre 70 et 80 % de la population de la France peut y avoir accès. Mais encore faut-il que des logements soient libres!», s'exclame Mme Belmessous.

En plus de l'apport en nouveaux logements qui est à peu près nul en fin de compte, les listes d'attente françaises stagnent parce que les gens qui ont la chance d'habiter dans un HLM ne veulent plus en sortir, même si leur situation financière s'améliore un peu. «Il y a beaucoup de précarité dans l'emploi, alors les gens n'osent pas quitter leur HLM de peur de perdre leur emploi et de ne plus être capables de payer».

Pour tenter d'arriver à un meilleur roulement dans la liste d'attente, la France a imaginé une approche intéressante totalement absente au Québec. Il s'agit de la trajectoire résidentielle ascendante. «Dans les HLM, on retrouve des gens de la classe ouvrière supérieure qui ont des revenus tout de même assez élevés. Lorsqu'on démolit des HLM, on déménage évidemment les résidents dans d'autres logements, alors on profité pour cibler ceux qui ont les moyens de se payer des logements plus grands et éventuellement, d'accéder à la propriété et on les aide à y arriver. C'est une avenue

qui est tentée pour amener les gens à sortir des HLM pour laisser la place à ceux qui en ont plus besoin», explique Mme Belmessous.

Le désengagement de l'État

Le logement social, construit et géré par le gouvernement, est remis en question presque partout dans le monde en cette ère de désengagement de l'État. «Bien des pays se tournent vers le privé, comme la France et les États-Unis, et c'est pourquoi le modèle original et efficace du Québec, qui laisse une grande place au communautaire, est si intéressant», croit M. Gill.

La France, avec son approche très institutionalisée, peut pour sa part aiguiller les Québécois sur des pistes de solutions en matière de financement. Par exemple, chez nos cousins français, les entreprises et la population participent au financement de la construction de logements sociaux et à des mesures d'aide pour l'accès à la propriété.

«Les entreprises françaises doivent verser l'équivalent de 1 % de leur masse salariale et la population est aussi encouragée à financer ces programmes en faisant des placements qui leur permettent de payer moins d'impôts à la fin de l'année», affirme M. Gill.

Au Québec, le financement des logements sociaux est loin d'être aussi organisé.

«En raison de la crise du logement qui a frappé en 2000, il y a eu une bonne production de logements sociaux au cours des cinq dernières années, soit environ 20 000 unités», indique M. Gill. C'est beaucoup pour le Québec. Généralement, s'il n'y a pas de grande crise, le gouvernement n'est pas pressé d'intervenir dans la matière. D'ailleurs, il a déjà été question au Québec qu'une loi oblige les deux fonds de travailleurs [CSN et FTQ] à verser 1 % des sommes déposées pour le financement du logement social, mais il semble que l'idée soit morte dans l'œuf. Selon la Ville de Montréal, le parc montréalais d'HLM compte environ 20 000 unités, alors que la liste d'attente compte 24 000 ménages.

Collaboratrice du Devoir

Condition féminine

La révolution inachevée

Apprendre des femmes africaines

Tuées, violées, volées, violentées, méprisées, telle est l'image couramment véhiculée des femmes africaines. En République démocratique du Congo, le International Committee for Conflict Management estime ainsi que 80 % des victimes des récents conflits sont des femmes. On connaît les conséquences: multiplication des maladies, stigmatisation des femmes, éclatement des familles, abandon des enfants, etc.

CHRISTIAN RIOUX

U ne perception de la femme africaine largement reprise par les médias qui ne traduit qu'une partie de la réalité, estime Paule Bouvier. Professeure honoraire de l'Université libre de Bruxelles, Paule Bouvier a une longue expérience du Congo où elle est arrivée en 1956. «Cette focalisation sur la femme victime, sur l'aspect émotionnel de la réalité destiné d'ailleurs en majeure partie à l'opinion publique occidentale, ne traduit qu'une image tronquée, qu'une vision oisive» et parfois même «lasciareuse», dit Bouvier. «La femme coloniale offre d'elle-même une vision qui eut un effet régressif sur la conception du statut de la femme dans les milieux africains.» On invitait évidemment les colonisés à adopter le mode de vie des colonisateurs dont les femmes étaient généralement oisives. «L'image ainsi projetée de la condition féminine eut pour conséquence une dégradation du statut de la femme africaine.»

Des réformes sur le papier

La médiatiséation de la cause des femmes en Afrique a aussi souvent pour effet de favoriser des réformes sur le papier plutôt que dans la réalité, a constaté Paule Bouvier. Ainsi la République démocratique du Congo possède-t-elle une des constitutions les moins discriminatoires du monde à l'égard des femmes. On peut y lire que la RDC veille «à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme». On y parle aussi de la lutte «contre toutes les formes de violence faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée». Ce texte adopté par référendum en 2005 a évidemment recueilli l'assentiment de l'électorat féminin. «Or, si quelques femmes ont été promues à des fonctions de haut niveau, les violences ne sont pas apaisées, les discriminations et les humiliations n'ont pas diminué», dit Paule Bouvier.

Récemment, explique-t-elle, des femmes de Bakavu, dans l'est du pays, ont réclamé des cours de gestion pour les aider dans leurs entreprises. Elles se sont plaintes du fait que les organisateurs ne réservaient les cours qu'aux futurs cadres masculins. «Il est primordial que les femmes soient représentées dans les commissions mixtes et les organismes qui prennent les décisions», dit Paule Bouvier. Surtout que ce sont elles qui font presque tout le travail...»

Le Devoir